

Prise en compte de situations de handicap

Modalités

Si vous êtes une personne en situation de handicap, nous vous invitons à nous le faire savoir dès notre 1^{er} rendez-vous. Selon la nature du handicap, nous étudierons ensemble les possibilités de suivre la formation dans notre établissement.

Dans le cas où nous ne serions pas en mesure de répondre à vos besoins, nous vous aiderons à trouver un établissement spécialisé qui sera parfaitement adapté pour vous accueillir et garantir une formation adaptée. Nous vous accompagnerons dans la démarche d'orientation et de mise en relation.

Accueil de personnes en situation de handicap :

- 1) Échange tel sur le type de handicap de la personne
- 2) Étude de faisabilité de l'apprentissage en fonction du handicap et des moyens disponibles
- 3) Evaluation préalable à l'entrée en formation (aptitudes motrices et cognitives)
- 4) Visite médicale du futur élève – remise du CERFA 14880*02
- 5) Orientation vers un médecin agréé par la préfecture
- 6) Réalisation d'une demande de permis via l'ANTS

Moyens pédagogiques :

Méthodes d'apprentissages adaptées aux différents handicaps rencontrés.

- 1) Formation théorique : mise en place de séances spécifiques, en lien avec le handicap
- 2) Formation pratique : Prise en charge par la formatrice spécialisée

Moyens techniques :

- Locaux adaptés aux PMR
- Salles pour examen de code, adaptés aux PMR
- Véhicule aménagé pour PMR

Moyens humains :

1 formatrice spécialisée dans l'apprentissage de la conduite aux personnes en situation de handicap.

1) Évaluation de départ en conduite pour les personnes en situation de handicap

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 60 minutes, va être réalisée. Cette évaluation est conforme à l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans notre auto-école, qu'elle soit en ligne ou non, une évaluation de départ d'1h est systématiquement planifiée après en avoir informé le candidat.

Cette séance permettra :

1. De déterminer les équipements les plus adaptés au handicap de l'élève, et avec lesquels il pourra suivre sa formation sereinement.
2. D'évaluer le nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse se présenter aux épreuves du permis de conduire.

-1 Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

-2 Items évalués

Cette évaluation portera sur :

- vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route ;
- vos compétences psychomotrices et cognitives ;
- vos motivations.

-3 le moyen utilisé

Cette évaluation est réalisée sous la forme suivante :

- un enseignant, un véhicule, un parking.

L'évaluation est alors réalisée par un enseignant de la conduite au moyen d'une fiche préétablie.

- 4 informations du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage sur le site internet, et en agence.

2) Évaluation continue

Au cours de la formation, la montée en compétences de l'élève est évaluée de façon continue. Une livret de suivi dématérialisée est mise à disposition de chaque élève. Elle permet de mesurer la progression de l'élève.

Toutes les compétences nécessaires à la maîtrise de la conduite sont listées sur ce suivi numérique. A chaque fois qu'une compétence est acquise, l'enseignant le renseigne sur la fiche de suivi numérique.

En fin de parcours de formation, un examen blanc a lieu, permettant de simuler l'examen. Cette épreuve a pour but de vérifier que l'élève est prêt pour l'examen final. Elle permet également à l'élève de se préparer aux conditions réelles de l'examen.